

201	27/05/2016	BE 0809.712.250	14	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	16137.00321	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **FONDATION PRO RENOVASSISTANCE**

Forme juridique: Etablissement d'utilité publique

Adresse: rue du Chimiste N°: 34-36 Boîte: 10

Code postal: 1070 Commune: Anderlecht

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: www.prorenovassistance.be

Numéro d'entreprise BE 0809.712.250

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 02-12-2013

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du 22-02-2016

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2015 au 31-12-2015

Exercice précédent du 01-01-2014 au 31-12-2014

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 1.2, A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.1.3, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.3, A-asbl 5.5, A-asbl 6

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

DEFAWE Paul

retraité
avenue Daniel Boone 62
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Début de mandat: 24-11-2008

Fin de mandat: 23-04-2017

Administrateur

VANDEPUTTE Ludovic

retraité
drève des Shetlands 11
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat: 24-11-2008

Fin de mandat: 23-04-2017

Administrateur

CASSIERS Bernard

retraité

boulevard de la Révision 27
1070 Anderlecht

BELGIQUE

Début de mandat: 14-01-2013

Fin de mandat: 13-01-2017

Administrateur délégué

LEHEMBRE Jean-François

Architecte

boulevard du Souverain 98
1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat: 18-09-2015

Fin de mandat: 21-02-2020

Président du Conseil d'Administration

LEMAIRE Michel

agent immobilier

avenue Lambeau 92
1200 Woluwe-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat: 15-05-2015

Fin de mandat: 21-02-2020

Administrateur

LEFEVRE Gabrielle

journaliste

rue Van Campenhout 51
1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat: 04-12-2015

Fin de mandat: 21-02-2020

Administrateur

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES (B00164)

BE 0446.111.908

rue de Jausse 49
5100 Jambes (Namur)

BELGIQUE

Début de mandat: 16-02-2010

Fin de mandat: 23-04-2016

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

RONSMANS Olivier (A01931)

Réviseur

rue de Jausse 49
5100 Jambes (Namur)

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>2.073.080</u>	<u>2.040.580</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	<u>2.073.080</u>	<u>2.040.580</u>
Terrains et constructions		22	2.073.080	2.040.580
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	2.073.080	2.040.580
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241		
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>138.365</u>	<u>89.327</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>600</u>	
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	600	
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	600	
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	<u>137.232</u>	<u>87.424</u>
Valeurs disponibles		54/58	<u>336</u>	<u>1.616</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>197</u>	<u>287</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>2.211.445</u>	<u>2.129.907</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>2.181.445</u>	<u>2.089.937</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10	1.735.000	1.735.000
Patrimoine de départ		100	10.000	10.000
Moyens permanents		101	1.725.000	1.725.000
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13		
Résultat positif (néгатif) reporté		14	446.445	354.937
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>30.000</u>	<u>40.000</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17	20.000	30.000
Dettes financières		170/4	20.000	30.000
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	20.000	30.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	10.000	10.000
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	10.000	10.000
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44		
Fournisseurs		440/4		
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Dettes diverses		48		
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.211.445	2.129.937

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	91.311	18.488
Ventes et prestations		70/74		
Chiffre d'affaires		70	1	6.561
Cotisations, dons, legs et subsides		73	96.920	18.214
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)		9901	91.311	18.488
Produits financiers	5.5	75	197	
Charges financières	5.5	65		
Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)		9902	91.508	18.488
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66		
Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)		9904	91.508	-2.955

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter	(+)/(-)	9906	446.445	354.937
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	91.508	-2.955
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	354.937	357.892
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (néгатif) à reporter	(+)/(-)	14	446.445	354.937

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	2.040.580
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	32.500	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	2.073.080	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8279		
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>2.073.080</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	2.073.080	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE
RENOVASSISTANCE asbl BE 0434.457.654 Association sans but lucratif boulevard de la Révision 25 1070 Anderlecht BELGIQUE

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	10.000
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	20.000
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
DETTES GARANTIES		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

La fondation s'est portée garante dans le cas où l'ASBL « Rénovassistance » ne serait pas capable d'assurer le remboursement des prêts (en capital et intérêts) qui lui ont été consentis par les prêteurs privés (non institutionnels). Cette garantie porte au 31 décembre 2015 sur un montant de 2.040.580€

NATURE ET OBJECTIF DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	2.040.580
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

FONDATION PRO RENOVASSISTANCE ASBL
Règles d'évaluation

1. Valeur d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles

A. Valeur d'acquisition à titre onéreux

Les immobilisations sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition.

Sauf exception décidée par le CA et justifiée dans l'annexe aux comptes annuels, font également partie du coût d'acquisition tous les frais nécessaires pour rendre le bien fonctionnel comme par exemple :

- frais d'installation et de mise en route (pour une machine ou un logiciel informatique)
- droits d'enregistrement et frais de notaire (pour un bien immobilier)
- frais d'architecte et TVA (pour une rénovation)

B. Valeur d'acquisition à titre gratuit

Les immobilisations sont portées à l'actif à leur valeur de marché ou, à défaut, à leur valeur d'usage.

C. Valeur d'un contrat à long terme

Les contrats de location qui lient l'association à long terme, la concession d'un usufruit et les baux emphytéotiques ne sont pas valorisés au bilan.

2. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

A. Les immeubles et terrain

En vertu du principe de fonctionnalité constante, les immeubles et terrains ne sont pas amortis.

B. Le matériel, le mobilier, les machines

Sont amortis de manière linéaire en 5 ans

C. Matériel informatique et logiciels

Sont amortis de manière linéaire en 3 ans.

3. Dons et legs

A. Dons ordinaires en espèces

D'une manière générale, les dons sont imputés en recette dans l'exercice où ils ont été réalisés.

B. Dons extraordinaires

- Les dons en nature de valeur importante,
- les dons en numéraire qui dépassent 30.000 €,
- les legs (toutes taxes comprises)
- les dons expressément affectés au patrimoine par le donateur

Sont affectés en recette dans l'exercice où ils ont été réalisés.

En fin d'exercice, ils pourront éventuellement être transférés en moyens permanents (101) ou en fonds affectés (13) si le Conseil en décide ainsi.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA FONDATION D'UTILITE PUBLIQUE
« FONDATION PRO RENOVASSISTANCE »
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et les annexes.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la fondation « **Fondation Pro Rénovassistance** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € **2.211.445,33** et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice à affecter de € **91.508,40**.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'association relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation «**FONDATION PRO RENOVASSISTANCE**» au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

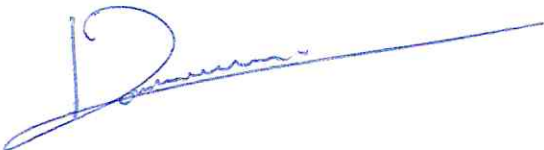
L'organe de gestion est responsable du respect par l'association de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations et des statuts de l'association, ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Naninne, le 25 février 2016.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES ScCRL
Commissaire,
représentée par



Olivier RONSMANS
Réviseur d'Entreprises